

bimensuel n° 48 : 12 mai 1999

DÉPARTEMENT
DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

Culture
Communication

LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

Le Mans. Rempart du bas-Empire. © Marc Gautbier

DOSSIER :

LA RÉFORME DE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

ET AUSSI :

LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE /
L'ART À L'HÔPITAL /
LA PRODUCTION
CINÉMATOGRAPHIQUE EN 1998

sommaire

02/ACTUALITÉ

La télévision numérique hertzienne

Une révolution à ne pas manquer

04/

Art nouveau

Le centenaire de l'École de Nancy

06/

L'art à l'hôpital

Pour une véritable politique culturelle en milieu hospitalier

07/DOSSIER

La réforme de l'archéologie préventive

Catherine Trautmann a présenté son projet de loi en conseil des ministres

12/ACTUALITÉ

Cinéma

1998, une bonne année pour la production française

14/

Les 40 ans du ministère de la culture

1981. La culture voit son budget doubler

16/PORTRAIT

Rendez-vous avec les musiques du monde à la Villette

La maison des cultures du monde présente trois journées de spectacles musicaux

Directeur de la publication Marc Sadaoui. **Rédacteur en chef** Jean-Paul Ciret. **Rédaction** Paul-Henri Doro

01.40.15.83.65. Sophie de Castelnaou 01.40.15.82.95.

Avec la participation de Michèle Arigot et Zohra Ghout.

Comité de rédaction : Elisabeth Amram, Jacques Bordet, Didier Cossé, Anne Debailleux, Robert Fohr, Alain Fougerey, Nicole Gasser, Martine Lehmans, Laurent Maillaud, Catherine Merlihot, Anne Racine, Muriel Schulze, Jacques Vincent.

Conception graphique : Jeanne Verdoux-Paris/WY.

Impression Maulde et Renou. **N° de commission paritaire** 1290 AD. nouvelle série. le numéro 2 F. **Tirage** 34 000 ex.

Pour recevoir la lettre d'information adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication, 3 rue de Valois 75042 Paris cedex 01, télécopie : 01.40.15.87.05, minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>

LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE HERTZIENNE TERRESTRE

Une révolution à ne pas manquer

La technologie dite de la compression numérique permet désormais, à partir d'un même canal satellite d'émettre un « bouquet » de programmes là où la technologie analogique ne permettait d'en envoyer qu'un seul. Cette technologie, jusqu'ici réservée aux émissions par satellite, est également possible sur les programmes hertziens terrestres. Une véritable révolution, qui permet de multiplier les possibilités de diffusion à partir d'émetteurs locaux. Mais comme toutes les révolutions techniques, celle-ci présente, à côté d'avantages évidents, quelques risques. C'est pourquoi, avant de proposer les mesures législatives autorisant ce type de diffusion, Catherine Trautmann a demandé à Gérard Eymery et Jean-Pierre Cottet un rapport sur les modalités de la numérisation de la diffusion hertzienne terrestre.

Avec Christian Pierret, secrétaire d'État à l'industrie, la ministre tiendra le 12 mai, une conférence de presse pour faire le point sur ce dossier. Cette conférence de presse sera suivie d'une large concertation publique. En attendant, vous trouverez en page suivante les principales orientations du rapport remis à la ministre, rapport qui est consultable dans son intégralité, sur le site internet du ministère de la culture :

<http://www.culture.gouv.fr>

Une révolution à ne pas manquer

Le choix de la numérisation est porteur de changements importants dans la consommation, la production et la diffusion des programmes de télévision :

>> La numérisation du signal analogique terrestre va enrichir et diversifier l'offre de programmes et permettre de nouveaux modes de programmation. Elle signe la fin d'une conception des programmes, des grilles de programmes et des chaînes, jusque-là imposées par le nombre réduit de réseaux analogiques disponibles dans la bande VHF-UHF (six en France).

>> Par ailleurs, la numérisation des réseaux hertziens peut permettre de réserver des fréquences pour la diffusion de programmes locaux et pour la création de télévisions de communauté (professionnelles, culturelles...)

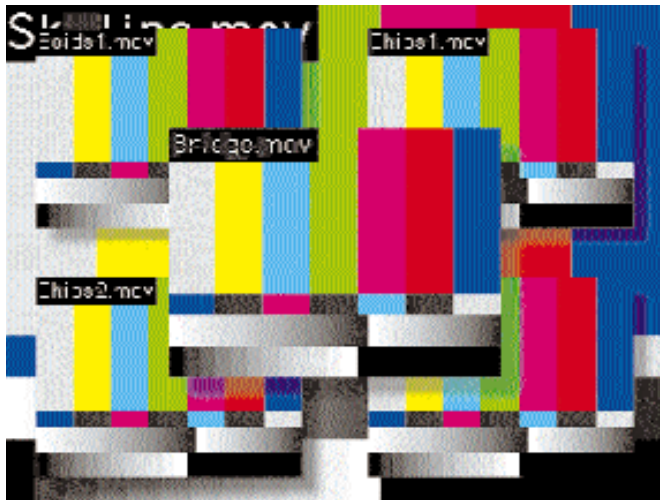


Image : Jeanne Verdoux

>> Enfin, la numérisation du réseau analogique aura une influence majeure sur l'évolution du marché de l'industrie électronique : détermination du marché et typologie des postes de télévision, existence éventuelle de décodeurs. Les premières chaînes numériques donneront l'orientation du marché et influenceront la fabrication des récepteurs.

Il faut également tenir compte des choix déjà effectués par nos partenaires européens et qui ont des incidences sur la disponibilité des futures fréquences numériques dans les zones frontalières. Ceci pousse à une prise de position rapide. La France doit donc s'engager dans cette mutation et veiller à occuper en Europe, l'espace numérique hertzien qui doit être le sien.

Les trois conditions de la réussite

L'efficacité de la numérisation de l'hertzien terrestre dépend de trois paramètres interdépendants :

>> **L'équipement des ménages.** Le passage de l'analogique terrestre hertzien au numérique est rendu difficile par le fait qu'aujourd'hui, la totalité du parc des postes de télévisions ne peut recevoir directement que des programmes en analogique. Il faut donc créer ex-

nibilo le parc de matériels permettant une réception numérique. Il conviendrait dans un premier temps de rendre possible la réception par tous les postes des programmes analogiques et des programmes numériques, ce qui permettrait le glissement d'une technique de diffusion vers l'autre.

>> **Le taux de couverture du territoire.** Un rapport de l'Agence nationale des fréquences montre que, dans une phase de lancement, six multiplexes (bouquets de programmes numériques) pourraient être diffusés, en cohabitation avec les réseaux analogiques. Quatre de ces réseaux couvrent 80% de la population française (18 millions de foyers TV) et deux couvrent 60 % de la population française (13 millions de foyers TV). Un multiplexe compte entre 6 et 8 chaînes. Ce réseau hertzien doit être complété par l'utilisation du câble et du satellite : la numérisation du signal passe par une utilisation complémentaire et rationnelle des différents modes de diffusion ou distribution.

>> **Les chaînes, les programmes et les services.** Jusqu'à présent, la lourdeur du système de diffusion analogique terrestre hertzien, son coût et la rareté des fréquences disponibles ont favorisé la création et le développement d'antennes nationales de télévision. La logique de la recherche du grand public a conduit à faire de la télévision hertzienne terrestre un outil précieux de cohésion sociale. L'arrivée du numérique terrestre hertzien autorise la multiplication des canaux et invite à s'adresser à des publics plus segmentés.

Des avantages et des risques

On peut supposer que la multiplication des chaînes, grâce au numérique, est *a priori* de nature à aiguiser la concurrence entre les diffuseurs et devrait, en développant la demande, mettre les producteurs de programmes dans une situation plus confortable. Toutefois, il est à craindre que la multiplication des canaux, sur le réseau hertzien terrestre, provoque une dispersion des recettes et un éclatement des centres de décision et de commande de programmes. Ce risque potentiel renforce la nécessité de mécanismes d'incitation à l'investissement dans de nouveaux programmes.

Le remplacement de l'actuel réseau analogique par des multiplexes numériques, permettra le développement d'un tissu de télévisions locales. Il doit s'accompagner de l'élaboration d'un cadre juridique qui prenne en considération les enjeux publicitaires et le fait que ces nouvelles antennes puissent être organisées sur le plan national, en réseau, pour affronter la violence de la confrontation avec l'offre des réseaux à couverture nationale.

Le rôle spécifique de la télévision publique

En utilisant les nouvelles capacités offertes par les réseaux numériques, les chaînes de télévision publique doivent continuer à développer des programmations destinées au plus grand nombre. Si la numérisation du réseau analogique terrestre confirme la tendance européenne à la diminution des investissements dans la création de nouveaux programmes, le rôle de la télévision publique devient vital pour le maintien d'un haut niveau de production de programmes nouveaux.

ART NOUVEAU

Le centenaire de l'École de Nancy

Catherine Trautmann a inauguré, le vendredi 23 avril 1999, les expositions organisées à Nancy à l'occasion du centenaire de l'École de Nancy. Ces expositions sont l'occasion de redécouvrir une fantastique épopée artistique : celle de l'Art nouveau nancéien qui, porté par la production d'artistes comme Gallé, Daum, Majorelle, Prouvé ou Vallin, a rayonné, à la fin du siècle dernier, dans le monde entier.



J. Gruber, vitrail « de la salle », vers 1904. © musée de l'École de Nancy. Cl. Studio Image

L'ÉCOLE DE NANCY (1889-1909)

Cette exposition, la plus importante jamais réalisée sur l'École de Nancy, invite à un véritable voyage à travers vingt ans d'Art nouveau. Voyage qui permet de découvrir, sur plus de 1000 m², l'ensemble des artistes et des champs de création artistique de l'École, du succès d'Emile Gallé et Louis Majorelle à l'Exposition universelle de Paris, en 1889, à l'Exposition internationale de l'Est de la France, à Nancy en 1909. L'exposition rassemble quelque 400 œuvres sélectionnées dans les musées du monde entier et dans de prestigieuses collections privées et s'organise en un double parcours, chronologique et thématique, évoquant tout à tour les sources de l'Art nouveau, les modes de production (pièces uniques et fabrications en série) et les modes de vie.

E. Gallé,
vase bouteille
Seulette suis...,
1889.
Verre soufflé,
décor gravé à la
roue.
© musée de
l'École de Nancy.
Cl. Studio Image

**L'ÉCOLE DE NANCY
PEINTURE ET ART NOUVEAU**

L'exposition retrace le parcours, entre naturalisme et symbolisme, de deux peintres établis à Nancy et à Paris à la fin du siècle dernier : Emile Friant (1863-1932) et Victor Prouvé (1858-1943). Une centaine de dessins et peintures, provenant de collections publiques et privées sont, au total, présentés : des œuvres de Friant et Prouvé et de leurs amis nancéiens Martin et Royer, mais aussi de Bastien-Lepage, Raffaëlli, Dagnan-Bouveret, Muenier, Carrière, Besnard et Rodin.

Jusqu'au 26 juillet 1999

L'École de Nancy (1889-1909)
galeries Poirel, rue Poirel, 54000 Nancy

**L'ÉCOLE DE NANCY
FLEURS ET ORNEMENTS**

L'École de Nancy a largement puisé son inspiration dans la nature. Les ombelles, chardons, nénuphars, glycines et coloquintes... foisonnent sur les vases, les meubles et les vitraux. L'exposition *L'École de Nancy. Fleurs et ornements* rassemble 150 œuvres qui mettent en évidence cette source d'inspiration. Des modèles (planches botaniques, croquis, esquisses préparatoires), issus de l'atelier d'Emile Gallé et de la manufacture Daum, illustrent la diversité des essences qui ont inspiré les créateurs. Les objets d'art, exposés en parallèle, montrent comment l'inspiration naturaliste s'est traduite dans le verre, la faïence et le bois.



Henri Sauvage, villa Majorelle à Nancy, 1901. © Ville de Nancy. Cl. O.H. Dancy

**DES COLLOQUES,
DES PROMENADES,
DES FÊTES ET
DES BALS POPULAIRES**

A ces trois importantes expositions - et à toutes les autres, organisées tout au long de l'année en des lieux très divers - viennent s'ajouter des publications, des colloques, des cycles de conférences, des circuits de visites, des concerts, des spectacles, des fêtes et des bals populaires... Le colloque de synthèse intitulé *l'Ecole de Nancy et les arts décoratifs en Europe* aura lieu les

15 et 16 octobre 1999

dans la salle Poiriel
(renseignements : 03.83.94.29.99).

Organisé en quatre demi-journées thématiques, il permettra de confronter la production des artistes nancéiens aux expériences menées en parallèle à Paris, Bruxelles, Barcelone, Vienne, Munich, Darmstadt...

Renseignements :

Office de tourisme de Nancy
place Stanislas, BP 810
54011 Nancy cedex.
Téléphone : 03.87.17.19.99

**UN ENSEMBLE
D'EXPOSITIONS
D'ENVERGURE
NATIONALE**

La ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, avait annoncé le 12 mars 1999, sa décision de soutenir, au moyen d'une nouvelle ligne de crédits gérée par la direction des musées de France, les projets d'exposition d'envergure nationale.

Les expositions organisées à Nancy, à l'occasion du centenaire de l'Ecole de Nancy, ont bénéficié de ce soutien.

Trois autres expositions en bénéficient cette année :

- >> *Georges Braque* au Havre,
- >> *L'art médecine* à Antibes
- >> *Impressionnistes et néo-impres-*
sionnistes en Bretagne à Quimper.

GUIDES

**Annuaire sur les arts
de la rue et de la piste**

Pour tous ceux qui cherchent un renseignement ou une adresse sur une compagnie de spectacles de rue et de cirque ou sur un point de la politique menée par la DMDTS ou encore sur les organisateurs ou les partenaires - la parution de la 7^e édition de *Goliath*, guide-annuaire sur les arts de la rue et de la 2^e édition de *L'annuaire des arts de la piste*, vient à point nommé. Exhaustif, indispensable et pratique.

Édité par Hors-les-murs
68 rue de la Folie Méricourt
75011 Paris
Téléphone : 01.55.28.10.10

FESTIVAL

Art rock 99

21 >> 23 mai 1999 à Saint-Brieuc

Durant trois jours et trois nuits, *Art Rock* investit les salles et les rues de Saint-Brieuc : la Passerelle est le cœur de l'événement, la place Poulain-Corbion accueille des concerts, la mission hip-hop investit la salle Bleu pluriel à Tréguieux...

De nombreux artistes : Rachid Taha, Zebda, Asian dub foundation, Geoffrey Oryema, Mahmoud Ahmed, mais aussi la nouvelle vague de musique bretonne avec Matmatah, Denez Prigent, Armens...
Renseignements : La Passerelle scène nationale de Saint-Brieuc
Téléphone : 02.96.68.18.40

LABEL

**Deux nouvelles villes et pays
d'art et d'histoire**

Au cours de sa réunion du 4 mars 1999, le conseil national des villes et pays d'art et d'histoire a accordé son label aux villes de Chinon et de Loches, toutes deux sous-préfectures de l'Indre-et-Loire.

LES ARCHIVES

**DE ROBERT MANDROU
AUX ARCHIVES NATIONALES**

Disciple de Lucien Febvre qui lui confia le secrétariat de rédaction des *Annales*, inventeur avec Georges Duby du concept d'histoire des mentalités, Robert Mandrou (1921-1984) est un historien de renommée internationale et un grand universitaire. Sa famille vient de verser ses archives aux Archives nationales. Elles regroupent les

papiers personnels, les manuscrits de publication, les volumineuses notes de cours et de conférences, ainsi qu'une abondante correspondance scientifique. Dans son unité et son ampleur, cet ensemble est un témoignage exceptionnel du métier d'historien tel qu'il fut pratiqué entre 1950 et 1980.

Renseignements :

Marie-Paule Arnauld, 01.40.27.63.63

PARUTION

**100 musées à la rencontre
du public**

La direction des musées de France vient de publier un ouvrage livrant les informations recueillies par l'Observatoire permanent des publics. Celui-ci a analysé les publics d'une centaine de musées de toutes catégories et de toutes les régions françaises.

Un ensemble d'informations sur les visiteurs de musées, permettant de comprendre leurs attentes, leurs motifs de satisfaction et de déception, leurs caractéristiques socio-démographiques...

100 musées à la rencontre du public, 127 francs. France Édition, BP 419 66334 Cabestany cedex

NOMINATION

Olivier Courson est nommé conseiller technique au cabinet de Catherine Trautmann. Il est chargé du secteur du cinéma ainsi que des affaires européennes et internationales. Olivier Courson est maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il a exercé les fonctions de conseiller juridique auprès du centre national de la cinématographie et auprès du service juridique et technique de l'information et de la communication.



Olivier Courson © Sandrine Jousseau

Jean-Claude Moreno a été renouvelé dans ses fonctions de président de l'établissement public pour la maîtrise d'ouvrage des travaux culturels.

L'ART À L'HÔPITAL

Pour une véritable politique culturelle en milieu hospitalier

Le ministère de la culture et de la communication et le secrétariat d'Etat à la santé viennent de signer une convention destinée à faciliter la mise en place d'une véritable politique culturelle en milieu hospitalier. Un objectif d'importance losque l'on sait que 70 hôpitaux ont déjà signé une convention avec des équipements culturels en 1998 et qu'une centaine devrait être signées en 1999.

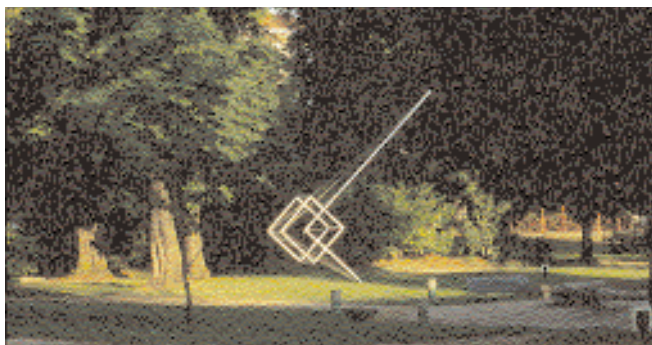
Le 31 mars 1998, Catherine Trautmann et Bernard Kouchner s'étaient retrouvés, une première fois, sur le thème de la culture à l'hôpital. Les deux ministres avaient soutenu la création d'un Cercle d'entreprises destiné à co-financer les actions culturelles dans les hôpitaux. Une deuxième rencontre a eu lieu le 4 mai 1999. Elle a permis la signature de la première convention nationale qui fixe de façon précise les modalités de ce qui devient aujourd'hui une véritable politique publique de la culture en milieu hospitalier.

Soixante-dix jumelages entre des hôpitaux et des équipements culturels se sont concrétisés en 1998 et une centaine devraient se mettre en place cette année. L'effort financier du ministère de la culture s'élève à 3 millions de francs. Les équipements culturels les plus variés mettent leurs ressources à la disposition d'un hôpital proche, permettant à des artistes de s'engager dans des projets communs avec les malades et le personnel soignant. C'est l'occasion, dans un souci de démocratisation culturelle, et en profitant du temps d'une hospitalisation, de toucher des personnes qui ne fréquentent jamais la culture, et de donner de celle-ci une image plus familière.

La convention constitue une nouvelle étape dans le développement de ce programme. Elle conforte la politique des jumelages, mais elle aborde aussi d'autres domaines. Ainsi, la politique que mène la direction du livre et de la lecture en faveur de la lecture à l'hôpital se voit dotée d'un cadre précis : aménagement des bibliothèques d'hôpitaux, recours à des bibliothécaires professionnels, relations avec les médiathèques et bibliothèques municipales. De même, la notion de responsable culturel est introduite pour la première fois dans l'hôpital, avec un dispositif de formations spécifiques. Enfin, les DRAC seront encouragées, à l'image de la Picardie, à conclure des conventions régionales avec les Agences de l'hospitalisation.

Cette politique culturelle en milieu hospitalier est une première. Elle a été présentée le 14 avril dernier devant les délégués de 26 pays réunis pour un colloque à Manchester, et a fortement retenu leur attention par sa cohérence et son ambition. Le mouvement de la culture à l'hôpital se développe en effet rapidement, notamment dans les pays européens, et il est intéressant de signaler que la France y occupe une place privilégiée.

Renseignements : DDAT, Patrice Marie, Téléphone : 01.40.15.78.57



Patrick Fleury, *Gravitation*, 1995
Clément Broderie, *Matrice*, 1995
© P. Fleury

JARDINS SECRETS

Une exposition en milieu hospitalier

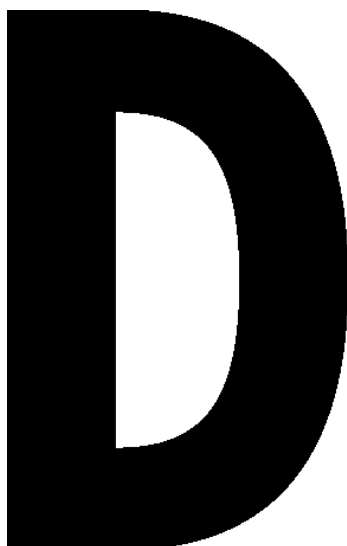
20 mai >> 1^{er} juillet

C'est dans l'univers « carcéral » de l'hôpital Charles Foix à Ivry-sur-Seine que se tiendra l'exposition d'art contemporain *Jardins secrets*. Un endroit surprenant pour des œuvres *in situ*. Cet ancien jardin médicinal fut au Moyen-Age cultivé par les moines sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, avant de devenir la propriété des pensionnaires de l'hôpital construit au dix-septième siècle. Peut-être cette histoire se trouve-t-elle à l'origine du thème de l'exposition : *la clarté*.

Dispersées dans les jardins au hasard d'une promenade, chacune des sculptures fonctionne à la manière d'un appareil d'optique. Aux trois artistes C. Borderie, P. Fleury et C. Loray, membres de l'association KP5 qui se trouve à l'initiative de ce projet coordonné par J-L. Pradel, se sont joints D. Bailly, D. Buren, J-C. Le Parc, M. Mc Donald... L'enjeu de *Jardins secrets*, 3^e édition ? Rompre le lourd isolement de l'univers hospitalier ; instaurer une circulation libre de l'hôpital à la cité, de la cité à l'hôpital. Tout le contraire de l'austère architecture de l'hôpital C. Foix qui abrite l'exposition. Hôpital C. Foix, 7 av. de la République, Ivry/Seine. Tél : 01.49.59.43.18

Un cercle d'entreprises destiné à co-financer les actions culturelles dans les hôpitaux a été créé en mars 1998 par Catherine Trautmann et Bernard Kouchner.

Onze entreprises contribuent, avec les DRAC, à financer ces projets : elles ont attribué globalement 1 MF au programme. La Fondation Air France et les laboratoires Glaxo-Wellcome ont récemment rejoint le Cercle.



DOSSIER

Ministère de la culture
et de la communication

LA RÉFORME DE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Depuis près de trente ans, l'archéologie préventive connaît un état de crise quasi-permanent en raison notamment de l'absence d'un cadre légal adapté à cette discipline scientifique née de l'essor des grands chantiers d'aménagement et des opérations de centre ville. Avec le projet de loi qu'elle a présenté en conseil des ministres le 5 mai dernier, Catherine Trautmann a souhaité mettre un terme à cette situation et à assurer à l'archéologie préventive une plus grande sécurité juridique et financière en reconnaissant l'archéologie préventive comme une activité de service public à caractère scientifique dont l'Etat est le garant.

L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE UN SERVICE DE L'ÉTAT

Le projet de la loi comporte les missions de service de l'Etat en confirmant son rôle de prescripteur des opérations d'archéologie préventive. C'est lui qui sera également chargé d'approuver le choix des responsables scientifiques des opérations, et de contrôler et d'évaluer la qualité scientifique du travail réalisé.

La réalisation des études préalables et des opérations archéologiques de terrain prescrites par l'Etat sera confiée à un établissement public. Il appartiendra à cet établissement, doté de droits exclusifs, d'assurer sondages, diagnostics et fouilles préalables aux opérations d'aménagement, sans que la qualité de la prestation fournie soit subordonnée à la capacité financière de l'aménageur.

Le financement de cet établissement sera principalement assuré par voie d'une redevance due par les aménagements publics ou privés.

La mise en œuvre de la loi

Le projet de loi n'entraîne pas de modification importante dans le fonctionnement et l'organisation des services de l'Etat.

Actuellement, 250 conservateurs et ingénieurs d'études répartis dans 25 services déconcentrés assurent l'application de la législation relative à l'archéologie et l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme et de reconstruction ayant une incidence sur le patrimoine archéologique. Ce sont ces mêmes services qui auront en charge l'application de la loi.

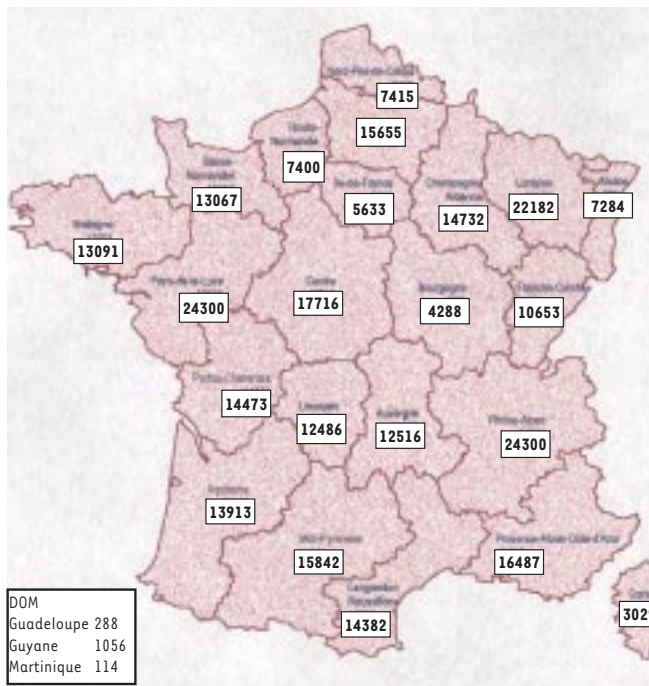
Le projet de loi sera complété par plusieurs textes : trois décrets en Conseil d'Etat fixant les modalités de mise en œuvre de la redevance, les attributions, la composition et le mode de fonctionnement du nouvel établissement public, les modalités de transfert des contrats de travail de l'association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN) à l'établissement, et un arrêté définissant les modalités de contrôle financier pris en application du statut de l'établissement et du décret du 25 octobre 1935.

Le suivi pour la future loi sera assuré par le comité interministériel de la recherche archéologique dont la création, un moment envisagée en 1994, n'avait pas à l'époque été retenue mais qui, compte tenu de la nouvelle organisation mise en place et de la coordination qu'elle nécessite, s'impose désormais.

Le dossier complet du projet de loi relatif à l'archéologie préventive est disponible sur le site internet du ministère de la culture :

<http://www.culture.gouv.fr>

Répartition régionale des sites archéologiques Enregistrés dans la base de données nationale

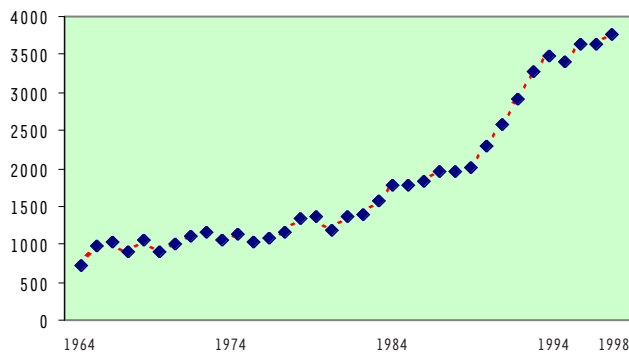


L'inventaire national des sites archéologiques recense les sites ou indices repérés sur le territoire français. Continuellement mis à jour par les services régionaux de l'archéologie, cet inventaire com-

prend actuellement plus de 240 000 sites enregistrés sur un système informatique national. Le nombre des sites recensés a été multiplié par 2,7 depuis 1991.

Nombre annuel des opérations archéologiques

Toutes catégories confondues
entre 1964 et 1997 et estimation 1998



Source : rapports annuels sur la recherche archéologique en France

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Une des principales innovations du projet de loi soumis au Conseil des ministres du 5 mai 1999 est la création d'un établissement public national, destiné à répondre aux besoins de l'archéologie préventive.

Le statut du futur établissement

Cet établissement à caractère administratif aura une quadruple mission de réalisation des opérations sur le terrain, d'élaboration scientifique des résultats de ces opérations et de leur diffusion, de formation à l'archéologie préventive et de promotion du patrimoine archéologique auprès du public.

Placé sous la double tutelle des ministres chargés de la culture et de la recherche, l'établissement sera dirigé par le président de son conseil d'administration nommé par décret pour une durée de trois ans renouvelable. S'agissant d'un établissement de recherche, son président devra être une personnalité scientifique reconnue. Un directeur placé sous l'autorité du président aura en charge l'administration et la gestion de l'établissement.

Le conseil d'administration comprendra des membres de droit représentant l'ensemble des ministères intéressés et le vice-président du conseil national de la recherche archéologique. Il comprendra également des représentants de la communauté scientifique et des secteurs d'activité principalement concernés par l'archéologie préventive, et notamment des aménageurs, des services déconcentrés et du personnel.

Un conseil scientifique composé de représentants des institutions scientifiques compétentes en archéologie conseillera le président sur les orientations scientifiques et la politique de publication et de diffusion des connaissances. Il aura plus particulièrement en charge la définition des modalités d'évaluation des chercheurs de l'établissement.

Le financement du nouvel organisme sera principalement assuré par les redevances dues par les personnes publiques ou privées dont les travaux, prévus dans le cadre d'opérations d'urbanisme, d'aménagement, de construction ou d'équipement, sont susceptibles d'affecter le patrimoine archéologique et justifient des opérations archéologiques préventives.

Par dérogation, le personnel du nouvel établissement sera recruté sur des contrats de droit public. Tous les salariés de l'AFAN qui le souhaiteront verront les droits et obligations résultant de

leur contrat de travail transférés à l'établissement. A la date de création de ce dernier l'AFAN sera dissoute.

Les prérogatives et obligations du nouvel établissement

La création d'un établissement public pour prendre en charge l'archéologie préventive traduit la volonté du gouvernement d'affirmer le caractère de service public de celle-ci et de l'indivisibilité de ses différentes opérations. Cela est apparu indispensable notamment pour couper court à la tentation d'assimiler l'archéologie à une activité économique susceptible d'entraîner une baisse de qualité et un déclin de l'archéologie française.

Ni enfermement, ni exclusion

Cela ne signifie pas pour autant enfermement et exclusion. Tous les acteurs actuels de l'archéologie ont vocation à collaborer avec l'établissement dans l'exercice de chacune de ses missions et notamment sur les opérations de terrain.

En revanche, seul l'établissement public a l'obligation et les moyens, de garantir les interventions archéologiques nécessaires - sondages, diagnostics et fouilles - en tout temps et en tout lieu, à des conditions identiques sur l'ensemble du territoire et compatibles avec les contraintes propres aux aménageurs dont les travaux rendent nécessaires ces interventions.

LE FINANCEMENT DE L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Les principes fondateurs

Le financement de l'établissement public de recherche en archéologie préventive sera principalement assuré par voie de redevances dues par les personnes publiques ou privées projetant d'exécuter des travaux pour lesquels les prescriptions établies par l'Etat rendent nécessaire son intervention. Ces redevances présentant le caractère d'imposition de toute nature au sens de l'article 34 de la Constitution, le projet de loi en précise l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement.

Le dispositif proposé prévoit diverses exonérations. Celles-ci concernent le secteur de la construction et notamment le secteur locatif aidé. L'objectif recherché est d'éviter de faire peser sur les équipements et les opérations immobilières de taille modeste ou à visée sociale une charge financière disproportionnée au regard du coût du projet. Ce dispositif d'exonération n'est pas libératoire de la contrainte archéologique.

Le barème de la redevance a été établi avec le souci de rendre le montant perçu proportionnel à l'atteinte portée au patrimoine archéologique. La mesure de cette atteinte s'établit naturellement à partir des moyens nécessaires à mettre en œuvre pour la sauvegarde de ce patrimoine.

Barème de la redevance pour diagnostics / évaluations

Le calcul des ressources nécessaires à la réalisation des évaluations archéologiques préalables à une intervention préventive se heurte à plusieurs difficultés qui tiennent essentiellement à la différence de nature entre milieu rural et milieu urbain. Les moyens à mettre en œuvre dans l'un et l'autre cas peuvent varier dans des proportions de 1 à 100. Le caractère fiscal de la redevance impose un barème unique sur tout le territoire. A cette étape, la seule assiette véritablement quantifiable est la superficie de l'emprise du projet d'aménagement ou de construction. Le tarif proposé pour les opérations de diagnostics et d'évaluations s'échelonne de 1 à 5 F par mètre carré d'emprise du projet en cinq niveaux traduisant le degré de complexité technique de réalisation de l'intervention. Il a été établi pour couvrir les besoins de la majorité des interventions. Pour les sites qui nécessiteraient des moyens supérieurs, et notamment en milieu urbain ou sur des sites très complexes, l'établissement public devra prendre les surcoûts à sa charge.

Barème de la redevance pour fouilles

Le barème proposé comporte cinq niveaux de complexité calculés en fonction des contraintes techniques ou scientifiques identifiées comme suit :

>> Accessibilité des niveaux archéologiques

Cette catégorie tient compte essentiellement de l'importance des décapages nécessaires, mais aussi des problèmes techniques sus-

ceptibles d'être rencontrés lorsque :

les vestiges archéologiques se révèlent difficiles à caractériser (fragilité ou manque de lisibilité immédiate) ; la mise en œuvre des décapages impose des délais d'exécution susceptibles de retarder ou ralentir leur exécution (évacuation des déblais, stockage des terres, phasage imposé des décapages, etc.), des opérations manuelles complémentaires se révèlent indispensables (remblais archéologiques masquant des structures, etc.).

>> Aménagements et travaux techniques ou de sécurité

A l'issue des décapages, les fouilles archéologiques demandent parfois des travaux préalables ou imposent des contraintes techniques liées à l'environnement même de ces sites et au respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité lorsque :

il est nécessaire de procéder à des consolidations périphériques au chantier archéologique (parois moulées, etc.), lorsque la nature des vestiges impose une approche technique particulière et lourde (étaisements, terrassements en escalier pour les niveaux profonds, rabattements de nappes, pompages, etc.), et lorsque le milieu impose un traitement opérationnel particulier (tamisages, transport de matériaux archéologiques lourds et fragiles, fouille de puits, etc.).

>> Complexité chronologie du site archéologique

Cette catégorie rend compte de la variété et de l'importance des périodes archéologiques représentées par des vestiges significatifs sur un site.

>> Puissance stratigraphique des niveaux archéologiques à traiter

Cette catégorie fait intervenir le volume et la complexité des niveaux archéologiques à traiter. L'importance de certains gisements où se superposent les périodes, les occupations et les niveaux anthropisés induisent parfois une durée de fouille importante. Par ailleurs, la nature de certains gisements qui demandent une approche technique particulière liée soit à la complexité et à la technicité du geste archéologique, soit à la lourdeur de l'enregistrement des données, induisent souvent des contraintes spécifiques.

>> Niveau de complexité de la restitution scientifique

Les opérations archéologiques mettent régulièrement en évidence des gisements livrant des matériaux et des données qui imposent un ou plusieurs traitements particuliers, sortant du champ traditionnel inhérent à toute opération d'archéologie préventive.

Ces circonstances se rencontrent entre autre lorsque : l'intervention de spécialistes est justifiée par la nature des vestiges archéologiques rencontrés (anthropologue pour les nécropoles, palynologues, anthracologues, archéozoologues...), la compréhension même des vestiges impose des analyses et des études complémentaires à la fouille (tracéologie...), la quantité ou la qualité de certains vestiges archéologiques retrouvés impose une étude individuelle lourde (céramologues pour des ateliers de potiers...), l'état de conservation de l'environnement archéologique est susceptible de permettre la compréhension d'aspects originaux du gisement (études paléo-environnementales dans les milieux humides, par exemple), l'état de conservation de certains vestiges nécessite un traitement de mise en condition, de stabilisation ou de conservation, préalable à l'étude (objets métalliques, bois gorgés d'eau...).

RENAUD-BARRAULT

Le couple mythique du théâtre français

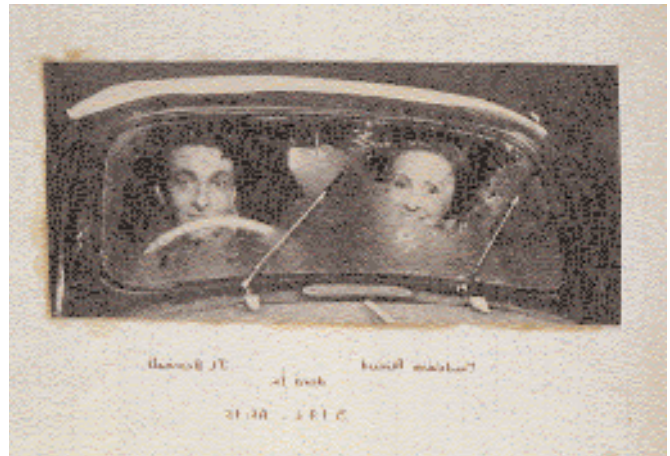
Une exposition rassemblant plus de quatre cents documents restitue l'aventure de ce couple mythique qu'ont formé, durant plus d'un demi siècle, Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud.

On disait « Renaud-Barrault », comme un seul mot, comme un seul nom. Le nom de la compagnie. Une sorte de symbole du théâtre au XX^e siècle. Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud s'étaient rencontrés sur un tournage de film, en 1936. Ils ne se quittèrent plus : une légende du théâtre était née.

Un vaste continent théâtral

L'exposition de la Bnf est articulée autour d'un parcours à la fois chronologique et thématique. Retraçant la carrière de Renaud-Barrault, s'arrêtant sur certains faits saillants, elle s'attache surtout à retracer l'aspect très multiforme des expériences de Jean-Louis Barrault et de Madeleine Renaud. En effet, visiter le continent Renaud-Barrault, c'est aborder un vaste continent théâtral : directeur de compagnie, architecte et animateur de lieux scéniques, metteur en scène au plein sens du terme, découvreur d'auteurs et adaptateur de textes littéraires, il a monté plus de 90 spectacles et accueilli plus de 100 pièces dans ses différents théâtres.

Acteur, il explore à travers le mime toutes les possibilités du langage corporel. Il mène également une carrière d'acteur de cinéma durant laquelle il tourne avec les plus grands, Jean Renoir ou Marcel Carné. Avec ce dernier, il a le rôle de Baptiste dans *Les enfants du paradis*. Ecrivain, il livre sa vision du théâtre et participe à son enseignement. Enfin, ambassadeur de la culture française, il sillonne le monde avec sa troupe et porte un véritable intérêt aux expressions artistiques étrangères qu'il accueille au Théâtre des Nations. Les spectacles qu'il monte aux Amériques et au Japon sont très attendus par un public fervent.



Exposition Renaud-Barrault, Dans la 4 CV. DR

Le fonds Renaud-Barrault de la Bnf

Cette exposition rassemble des pièces réunies patiemment par la Bnf depuis les années 70 : cahiers de régie de la période Odéon-Théâtre de France, affiches, photographies de presse, etc. Depuis 1995, date de la vente organisée au théâtre Marigny pour la succession des deux comédiens, la Bnf a acquis la majorité des pièces textuelles et iconographiques (correspondances, maquettes de décor et de costumes) : souvent inédites, elles sont présentées dans cette exposition qui retrace la vie et l'œuvre de ce couple mythique.

Catalogue de l'exposition Renaud-Barrault

(avec des contributions de Nathalie Sarraute, Pierre Boulez, Tom Bishop, etc)

Bibliothèque nationale de France

250 F

Jusqu'au 20 juin

Bnf, site François-Mitterrand, grande galerie

quai François Mauriac, 75013 Paris

Renseignements :

Téléphone : 01.53.79.59.59

CONCOURS EUROPANDOM

Architecture dans les Dom-tom

Le concours s'adresse aux architectes de moins de quarante-cinq ans qui devront trouver des réponses architecturales et urbaines aux problèmes de chacun des sites retenus dans les départements français d'Outre-mer. Ce concours est également l'occasion de créer une ouverture au niveau de la conception et de la production du logement dans les quatre départements, Guadeloupe, Guyane, Martinique et la Réunion.

EUROPANDOM est organisé par le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, le secrétariat d'Etat au logement, la direction de l'architecture et du patrimoine, Plan urbain, Construction et

architecture, avec le concours de EUROPAN et en partenariat avec RFO (Réseau France Outre-mer).

Renseignements :

53, rue des deux communes

93100 Montreuil

Téléphone : 01.55086.95.55

Télécopie : 01.42.87.59.95

MAURICE RAVEL À LA BNF

4 >> 25 mai 1999

A l'occasion de sa saison musicale, la Bibliothèque nationale de France, organise, *L'intégrale des mélodies de Maurice Ravel*. Dans cette programmation, les auditeurs retrouveront notamment des constantes du style Ravel et notamment sa grande connaissance des rythmes exotiques.

Renseignements : 01.53.79.49.49

JOURNÉES DU PATRIMOINE 1999

La prochaine édition sous le signe de la citoyenneté et de l'Europe

18 et 19 septembre

A travers la visite de monuments qui ont été le théâtre d'événements marquants de l'histoire de la citoyenneté, les *Journées du patrimoine* permettront une meilleure compréhension de celle-ci. Autres lieux accessibles le temps de la manifestation : ceux où s'exerce aujourd'hui la citoyenneté, ainsi que les sièges d'institutions ou d'associations qui témoignent d'un engagement citoyen. Circuits de visites, ouvertures exceptionnelles et découvertes des lieux de pouvoir donneront une lecture politique, culturelle, sociale et civique de notre droit

constitutionnel. A noter également, la participation de la France à la célébration du 50^e anniversaire du Conseil de l'Europe et à la campagne *l'Europe, un patrimoine commun*.

FESTIVAL DU CONTE BORDEAUX SAINT-MICHEL

10 >> 12 juin 1999

Trois jours durant, les conteurs de renom : Rémi Boussengui, Agnès Chavanon, Jeanne Ferron, Didier Kowarsky, Aimée-Douce de La Salle, Pépito Matéo, Benoît Schwartz, se produiront dans des salles de spectacle, des bibliothèques, des collèges... pour nous révéler mille et une folies et merveilles.

Renseignements : OSG, BP 14,

33027 Bordeaux cedex.

Téléphone : 05.56.86.34.30.

Cinéma

1998, UNE BONNE ANNÉE POUR LA PRODUCTION FRANÇAISE



Rien sur Robert. Un film de Pascal Bonitzer. © Marin Stalens

Voilà près de 20 ans que la production n'avait atteint le niveau de l'année 1998 au cours de laquelle 183 films ont été agréés. Soit 20 longs-métrages de plus qu'en 1997 et près de 50 de plus qu'en 1996.

1998, une année record pour la production de films

183 longs-métrages produits en 1998. Il faut remonter à 1980 pour retrouver un tel niveau de production. Il résulte de deux années de croissance soutenue du nombre de films produits : près de 22 % entre 1996 et 1997, et un peu plus de 12 % entre 1997 et 1998. La production de films est stimulée par la forte hausse des entrées dans les salles de cinéma depuis 1995, mais aussi par les nouveaux débouchés et financements offerts aux longs-métrages par les bouquets de chaînes par satellite.

Si le nombre de films coproduits avec des pays étrangers en 1998 n'a jamais été aussi élevé, ce sont surtout les films intégralement français qui sont à l'origine de la croissance de la production au cours de l'année écoulée : de 1997 à 1998, le nombre de films intégralement français est passé de 86 à 102, soit une progression proche de 20 %, tandis que le nombre de coproductions est passé de 72 à 78. Parmi ces dernières, ce sont encore les films d'initiative française (films intégralement ou, dans le cas des coproductions, majoritairement produits avec des capitaux français) qui tirent la croissance : 46 films majoritairement français ont en effet été produits en 1998

contre 39 en 1997, alors que le nombre de films dans lesquels la part des investissements étrangers domine est resté stable : 33 en 1997 et 32 en 1998.

Des investissements en hausse de près de 7 %

Le total des capitaux investis dans les films agréés a progressé de 7 % pour atteindre 4,942 milliards en 1998. La contribution des investisseurs français a enregistré la croissance la plus marquée (+7 %), mais les investissements étrangers ont aussi connu une progression sensible (+6 %) liée à la participation de coproducteurs européens dans des films à gros budget (*Astérix et Obélix contre César* notamment). Les investissements dans les films d'initiative française ont progressé de 8 % tandis que les productions minoritaires ont drainé un montant total de capitaux équivalent en 1997 et 1998.

Le coût moyen des films reste relativement stable

En 1998, malgré la hausse sensible des investissements, les coûts de production n'ont pas connu l'inflation qui a marqué la première moitié de la décennie 1990. Le devis moyen des films (28,6 millions de francs) a même diminué en 1998 par rapport à l'année précédente (31,3 millions de francs), baisse qu'il convient toutefois de relativiser car un film au budget particulièrement élevé avait été produit en 1997 (*Le Cinquième Élément* : 493 millions de francs), tirant fortement vers le haut la moyenne annuelle des devis.

La croissance de la production en 1998 est en fait liée, pour sa quasi-totalité, à la progression du nombre de longs-métrages produits avec des budgets compris entre 15 et 25 millions de francs : 45 films de ce type ont été agréés en 1998 contre 28 en 1997.

Très forte croissance du nombre de premiers et de seconds films

En 1998, près d'un film agréé sur deux correspond au premier ou au second long-métrage d'un réalisateur. Si le nombre de premiers films a connu une hausse sensible entre 1997 et 1998 (respectivement 46 et 58 films), le nombre de seconds films a plus que doublé dans le même temps (13 en 1997 et 29 en 1998).

Les chaînes de télévision et les sociétés de production apportent deux tiers des financements

Comme les années précédentes, les chaînes de télévision et les sociétés de production ont été les principaux financeurs des films : la contribution des premières progresse par rapport à 1997 (38,5 % en 1998 contre 35,9 % en 1997), tandis que celle des secondes baisse (27,4 % en 1998 contre 33,1 % l'année précédente).

Au total, les chaînes en clair ont investi 641,4 millions de francs dans la production en 1998 contre 542,9 millions l'année précédente, soit une progression de près de 100 millions de francs (+18 %). Cette croissance exceptionnelle des apports des chaînes est surtout due à France 2 dont les investissements en préachats et en coproduction ont augmenté de 74 millions par rapport à 1997, mais aussi à TFi qui a investi 21 millions de francs de plus que l'année antérieure. Au total, la part des chaînes en clair a représenté 16 % des investissements français en 1998 contre 14,5 % en 1997.

Canal Plus préachète autant de films qu'en 1997 pour un montant d'investissements en hausse de près de 9 %

138 longs-métrages ont été préachetés par Canal Plus en 1998 soit 80 % des films d'initiative française. Si le nombre de films ayant bénéficié de l'intervention de la chaîne cryptée est resté stable, ses investissements ont progressé de 8,6 %, du fait des montants de préachats élevés que la chaîne a acquittés en faveur de films à gros budget (*Astérix et Obélix contre César*, *Jeanne d'Arc*) et représentent 23 % des investissements français.

A ces investissements en préachats, il convient d'ajouter les apports en coproduction du Studio Canal Plus, filiale de la chaîne cryptée spécialisée dans la production de longs-métrages. Cette société est intervenue en 1998 dans le financement de 26 films, soit 4 de plus qu'en 1997, pour un montant global en légère baisse par rapport à l'année précédente.

TPS a préacheté 13 films en 1998

Les interventions de TPS en faveur des films ont doublé entre 1997 et 1998, tant en volume qu'en valeur, mais restent encore limitées. Ce n'est que la deuxième année d'activité pour la société. 13 films ont été préachetés pour un total de 121 millions de francs.

Les deux tiers des films bénéficiaires de l'Avance sur recettes sont des premiers ou des seconds films

55 longs-métrages ont bénéficié de l'Avance sur recettes en 1998, contre 52 en 1997. Le total des avances consenties a représenté 127,8 millions de francs, en baisse d'un peu plus de 5 % par rapport à l'année précédente. L'avance moyenne par film est de 2,6 millions de francs en 1998, la fourchette des montants allant de 1 à 3,8 millions de francs.



Je règle mon pas sur les pas de mon père. *Un film de Denis Waterhouse*

UN NOMBRE RECORD DE FILMS COPRODUITS EN 1998

Les coproductions unissant des producteurs français à des partenaires étrangers n'ont jamais été aussi nombreuses qu'en 1998 : 78 films ont été coproduits en 1998. Les partenaires cinématographiques de la France sont essentiellement européens étant donné les nombreux accords de coproduction signés au sein de l'Union. La Belgique, dont la collaboration avec la France est en pleine expansion depuis deux ans (6 coproductions en 1996, 10 en 1997), devient en 1998, le premier partenaire de la France, alors que l'Italie occupait ce rang depuis 1995. L'Italie reste cependant un partenaire de premier plan avec 12 films coproduits en 1998, comme l'Espagne (16 coproductions) et la Suisse (10 coproductions). Premier partenaire non européen de la France avec cinq films coproduits, le Canada arrive en cinquième position, à égalité avec l'Allemagne et le Portugal.

DES STATISTIQUES PRODUITES À PARTIR DES DOSSIERS D'AGRÈMENT

Les données présentées dans cet article portent sur les films qui ont obtenu un agrément d'investissement en 1998. Celui-ci est délivré par une commission spécialisée, la commission d'agrément, chargée de déterminer, avant le lancement de la production d'un film, si celui-ci est réalisé en conformité avec la législation et si les moyens financiers réunis correspondent au devis du film et aux exigences du scénario. L'attribution de l'agrément ouvre aux producteurs d'un film l'accès au soutien financier de l'Etat.

1981.

LA CULTURE VOIT SON BUDGET DOUBLER

40 ans

L'un des faits marquants de la politique culturelle française au cours des quarante dernières années est, sans conteste, la référence fréquente à l'objectif financier : accorder au budget de la culture 1% du budget de l'Etat. Formule choc, dont la genèse n'est pas totalement éclaircie.

Après le travail collectif du V^e Plan (1966-1970) et surtout du VI^e Plan (1971-1975) où la majorité de la commission présidée par Pierre Emmanuel avait adopté « l'hypothèse 1% », le débat va peu à peu quitter la sphère des experts pour devenir un enjeu de revendication politique.

C'est à ce moment que le rôle du Parti communiste français devient décisif dans la popularisation de ces questions, jusqu'alors limitées à des cercles restreints. Le comité central d'Argenteuil de mars 1966 adopte une « résolution sur les problèmes idéologiques et culturels » préparée par Aragon.

Dès le débat budgétaire de 1966, Jean Vilar dans une déclaration radiophonique reprend la revendication financière : « *Serez-vous armés pour voter les crédits nécessaires ? Il faudrait multiplier l'actuel budget par dix pour débourber le chemin qui doit permettre la rencontre des créateurs et du vaste mouvement populaire* ».

La bataille du 1% : idéologie ou pragmatisme ?

On ne peut s'empêcher de penser que cette revendication financière a pu être élaborée en liaison entre les propres hauts fonctionnaires du ministère, las de la pénurie, et leurs opposants politiques mais alliés professionnels de la « décentralisation dramatique ». A l'appui de cette idée, on peut noter un témoignage de poids, celui d'un ancien directeur de cabinet d'André Malraux qui, dans un document interne soulignait « *qu'il faudrait au moins 1% du budget de l'Etat pour que ce qui a été amorcé devienne décisif. Ce sera l'un des choix à faire* ».

Cette « bataille du 1% » (l'expression, cette fois, est de Jack Ralite) va dès lors s'amplifier. Le P.C.F la propose dans sa version « actualisée » du programme commun en 1978 (elle ne figurait pas en effet dans la version de 1972) ; elle est évoquée fréquemment par le premier secrétaire du Parti socialiste, conseillé depuis 1976 par Jack Lang.

Aussi se retrouve-t-elle à nouveau dans les débats de l'élection présidentielle de 1981. Jacques Chirac estimait que « *l'Etat disposait de tous les instruments nécessaires à une action culturelle profondément renouvelée* ». Le président sortant, Valéry Giscard d'Estaing déclarait que « *la façon de dépenser l'argent doit être soigneusement pesée. Que diriez vous d'un ministère de la culture qui disposerait de 2 ou 3% du budget de l'Etat et qui dissiperait ses crédits pour faire fonctionner un appareil bureaucratique omniprésent, tatillon et indiscret ou qui l'utiliserait à la pénétration d'une culture officielle d'Etat ?* »

François Mitterrand, pour sa part, prenait parti : « *1% du budget*

¹ Jean Vilar cité in Catherine Clément, *Rêver chacun pour l'autre* Fayard, 1982, p 57

² Antoine Bernard, *Le ministère des affaires culturelles et la mission culturelle de la collectivités*, document multigraphié, mars 1968 édité par la Documentation française en novembre 1989 pour le trentième anniversaire du ministère de la culture.

³ Jacques Chirac, *Projet culturel et crise de société*, *Le Monde*, 7 août 1980

⁴ Valéry Giscard d'Estaing, *Nouvelles littéraires*, 14 mai 1981

⁵ François Mitterrand, *Nouvelles littéraires*, 7 mai 1981.

Des déclarations similaires ont été faites au Matin de Paris des 21, 22 et 23 avril 1981 et à *l'Unité* (n°421)

⁶ Jack Lang, discours budgétaire, Assemblée nationale, 17 novembre 1981

de l'Etat me paraît être un minimum raisonnable que justifie l'immensité de la tâche à accomplir. Ce 1% suffirait à peine au financement de toutes les promesses au demeurant souvent raisonnables énoncées par les responsables successifs. Rappelez-vous : Malraux souhaitait édifier une Maison de la culture par département. Une vingtaine ont été construites ! le plan de dix ans pour le développement musical imaginé par M. Landowski en 1966, qui comportait l'implantation dans chaque région d'un Orchestre et d'un Opéra, n'a été exécuté qu'au tiers."

A noter toutefois que dans les 110 propositions officielles de candidature de François Mitterrand, le 1% ne figurait pas en tant que tel, mais seulement la proposition d'un accroissement significatif des moyens.

Doubler le budget de la culture

C'est sur cette base que le nouveau gouvernement va devoir à l'été 1981, statuer sur la question du budget de la culture. Les péripéties de ce débat -mené et conclu en quelques jours seulement- restent à écrire, une fois que les archives publiques et les témoignages des acteurs auront été collectés. Aucun doute sur un point toutefois : la décision de doubler le budget du ministère de la culture, le portant en valeur absolue à 6 milliards de francs et 0,75% des crédits ouverts par la loi de finances a été prise sur décision expresse du président de la République. Sans vouloir en minimiser la portée, il convient de la situer : l'ensemble du budget pour 1982 est très expansionniste (plus de 25 % de croissance d'une loi de finances à l'autre); l'étiage du budget de la culture pour 1981 était particulièrement bas (0,47% contre 0,51% en 1980 et 0,61% en 1974) et enfin le rattachement de la Bibliothèque nationale gonflait l'enveloppe.

Le 17 novembre 1981, Jack Lang apostrophait ainsi les députés : « doubler le budget de la culture en temps de crise, est-ce bien raisonnable ? Alors même que, sous l'impulsion vigoureuse du premier ministre le gouvernement et le pays se mobilisent pour gagner la bataille de l'emploi, l'urgence ne commandait-elle pas d'autres priorités ? N'est-ce point heurter là de front le sens commun ? A moins qu'il ne s'agisse -suprême habileté- de prescrire la culture comme on prescrirait un analgésique, pour mieux faire supporter l'insupportable - la plaie du chômage- que le gouvernement craindrait de ne pouvoir guérir. »

Pour le nouveau ministre, « c'est la volonté même du Président de la République, pleinement soutenu par le Premier ministre et le ministre du budget. Saluons l'événement. On ne le reverra pas de sitôt. Jamais une administration n'avait connu en une année un tel bond en avant. C'est une nouvelle naissance. La mutation est plus brutale qu'à la création du ministère de la culture en 1959. »

Jean-François Chougnat

membre du Comité d'histoire

du ministère de la culture et de la communication

LE GRAND BON EN AVANT DES BUDGETS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Musées	558 MF en 1981 - 866 MF en 1982	(+ 55%)
Patrimoine	515 MF en 1981 - 1022 MF en 1982	(+94%)
Théâtre	363 MF en 1981 - 686 MF en 1982	(+89%)
Arts plastiques	156 MF en 1981 - 338 MF en 1982	(+117%)

Source : La politique culturelle 1981-1991. Ministère de la culture, de la communication et des grands travaux, 1991

LA BIENNALE THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

31 mai >> 11 juin à Lyon

Cette manifestation offre une riche palette de spectacles contemporains : écritures nouvelles, solistes virtuoses, théâtre, danse, théâtre de marionnettes, théâtre forain... Pour la douzième édition, 16 spectacles venus de huit pays (Québec, Italie, Espagne, Belgique, Togo, Portugal, Suède et France) sont en compétition. La biennale organise aussi un Marché international du Théâtre jeune public, qui lui permet d'occuper une place unique de tête de réseau pour des projets de créations, de coproductions, de tournées.

Renseignements : 04.72.07.77.33

RÉTROSPECTIVE DU CINÉMA JAPONAIS

11 >> 30 mai 1999 au Jeu de Paume

C'est l'occasion de découvrir tout le travail de Takahiko Iimura ce grand cinéaste, connu dans le champ du cinéma expérimental. Certains des films présentés ont été très rarement montrés depuis leur sortie dans les années 1960/1970.

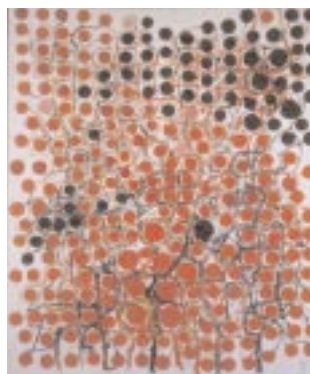
Renseignements : 01.47.03.12.50

EXPOSITION GUTAI

Jusqu'au 27 juin 1999 au Jeu de Paume à Paris

« Gutai bijutsu kyōkai » signifie en japonais « Association de l'art concret », concret pris dans le sens de « matérialisation ».

Ce mouvement a été créé en 1954 par Yoshihara Jiro qui en a défini les grandes orientations : « nous souhaitons apporter de façon concrète la preuve que nos esprits sont libres. Nous sommes constamment à la recherche d'impulsions nouvelles que nous puis-



Tanaka Atsuko, Oeuvre, 1958. Musée départemental d'art moderne du Hyōgo, Kōbe

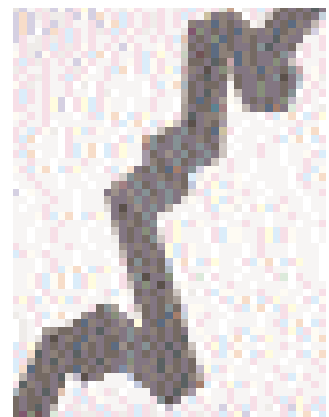
sons dans toutes les formes plastiques existantes ».

L'exposition du Jeu de Paume rassemble une centaine d'œuvres des quinze principaux artistes du groupe datant de 1950 à 1965. Galerie nationale du Jeu de Paume, place de la Concorde, 75001 Paris. Téléphone : 01.47.03.12.50. Télécopie : 01.47.03.12.51

RAPPORT

La place du livre dans L'audiovisuel

Catherine Trautmann vient de charger Olivier Bourgois d'une mission sur la place du livre et de la lecture dans l'audiovisuel. Il lui est notamment demandé : « dresser un inventaire des émissions consacrées à la littérature, et plus généralement de toutes les formes sous lesquelles les livres et l'édition trouvent leur plus large présence et de suggérer les moyens susceptibles de les surmonter ». Le rapport sera remis en janvier 2000.



Vera Molnar. Ligne extravagante, diptyque, 1998

VERA MOLNAR

Extrait de 100 000 milliards de lignes

7 mai >> 13 juin 1999

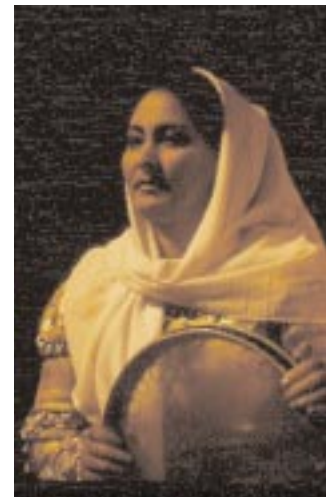
Le Crédac consacre la totalité de ses salles d'exposition à cette artiste, qui a su utiliser dès 1968 l'ordinateur comme composante de sa recherche abstraite et géométrique. Au carrefour de ce qu'elle nomme « les trois cons », Vera Molnar appartient à plusieurs familles : les constructivistes, les computers et les conceptuels.

Renseignements : 01.49.60.25.06

RENDEZ-VOUS AVEC LES MUSIQUES DU MONDE À LA VILLETTE



Diaba Koita. Griote du Dali © Isabelle Montane



Gandab Gulieva (Azerbaïdjan) © B. Akwa

A l'invitation du parc de la Villette, et avec le soutien du département des affaires internationales, la maison des cultures du monde présente trois journées de spectacles musicaux. Du 4 au 6 juin à la grande Halle de La Villette pour découvrir le meilleur des musiques du monde - mais aussi pour connaître le parcours d'une « maison » hors du commun.

Paris est-il toujours une ville où la tradition d'accueil, d'ouverture, de curiosité, bref de *cosmopolitisme artistique*, est toujours vivace ? Ou bien cette tradition a-t-elle cédé le pas au repli, à la fermeture nationale, à un horizon bouché, frileux, névrotique ? Quand la Maison des cultures du monde fut créée, en 1982, c'était pour répondre à une demande bien précise : appliquer le principe de réciprocité dans les relations culturelles françaises avec le monde... et rendre à Paris sa place de capitale cosmopolite mondiale. Dix-sept années ont passé, et la MCM est devenue un véritable espace de référence ouvert sur d'autres horizons, sur d'autres

civilisations. Sa grande force ? Ne faire preuve d'aucune allégeance politique quelle qu'elle soit. Avoir, en somme, privilégié la perspective culturelle aux exigences politiques.

Carte blanche à la MCM

Cette année, à l'invitation du parc de la Villette, qui lui a laissé carte blanche, la MCM présente trois journées de spectacles musicaux qui allient des aspects insolites, inattendus, exotiques. Dix pays seront représentés dans cette manifestation, dix formes d'expression musicale originales ou traditionnelles : du Japon au Mali, en passant par l'Europe orientale ou les Caraïbes. En plus de la fête que ces journées apporteront à coup sûr, les enseignements de cette manifestation se fonderont sur la conviction que la connaissance des autres passe d'abord par la découverte de leur propre culture.

Une éthique de la musique

Cette « leçon » éthique ne se manifeste, bien entendu, que de manière esthétique : nulle « leçon de morale », derrière tout cela. Au contraire : l'énergie. La seule force de l'énergie. L'éner-

gie des peuples, des civilisations, des groupes. World music ? Mais oui. Musiques du monde. Dire que la MCM a précédé le « mouvement » des musiques du monde (car il y a bien un « mouvement » ou un « phénomène de mode » chez les jeunes) est bien sûr vrai, mais n'a pas tellement de sens. Ce qui est important, c'est l'esprit qui a présidé à ces découvertes : un esprit de rencontres et d'ouverture.

La MCM aime parfois réinviter des troupes qui, depuis leur première venue, n'ont cessé de faire des triomphes de par le monde. Elle s'attache également à apporter une reconnaissance à des artistes jusqu'alors méconnus, leur donnant l'occasion de débiter une carrière internationale ou leur permettant de conforter dans leur pays la pérennité d'un art souvent menacé. Les troupes invitées pour cette « carte blanche » viennent de contrées très diverses : de l'Azerbaïdjan au Mexique, de l'Inde au Mali, du Japon au Maroc. Elles représenteront des traditions, des esthétiques très différentes : du cante jondo aux tambours japonais et des griots aux mariachis.

« Les musiques du monde en question »

Tel est le titre d'un ouvrage à paraître dirigé par Laure Bernard, Philippe Gouttes et Chérif Khaznadar. Ce même thème sera débattu lors d'un colloque qui aura lieu les 3 et 4 juin à la Grande halle de la Villette à l'initiative du DAI, co-organisé par Zone franche et la Maison des cultures du monde. Sous la forme d'ateliers de discussions, les participants évoqueront la situation et l'évolution des musiques du monde de nos jours. Avec cette interrogation qui est au cœur même de la place des cultures du monde dans les sociétés occidentales : les musiques du monde sont-elles un facteur d'intégration ?

Les 4, 5 et 6 juin 1999

Méla-Musique, carte blanche à la maison des cultures du monde à la Grande Halle de la Villette.

Renseignements : 01.45.44.72.30
<http://www.mcm.asso.fr>

Les musiques du monde en question n° spécial de la revue *L'Internationale de l'imaginaire* est édité par Babel - Actes sud (parution fin mai 1999)